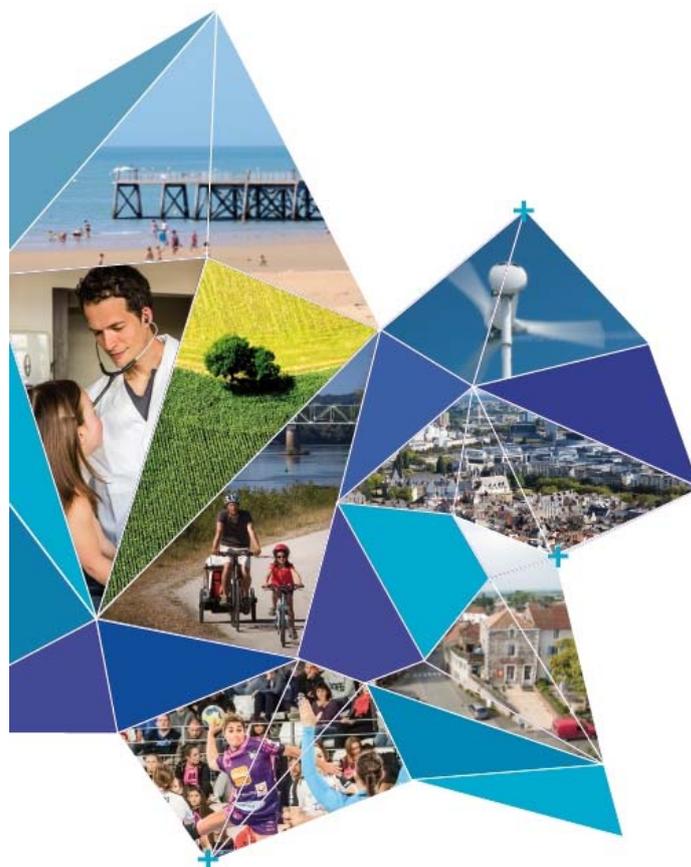


Le 23 avril 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020
de la Communauté de communes du Pays de Mortagne
1 182 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Le territoire : CC du Pays de Mortagne** p.4
- ③ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.5
- ④ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.6

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 28

Le 23 avril 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires, Bruno Retailleau, Conseiller régional de la commission territoires et Gérard Hérault, Président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne ont signé le Contrat Territoires Région avec la Communauté de communes du Pays de Mortagne doté de 1 182 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Région 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes du Pays de Mortagne**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1 182 000 €**. A travers ce contrat, la **Communauté de communes du Pays de Mortagne** souhaite poursuivre 3 objectifs :

- Concilier le dynamisme économique et la préservation de l'identité du territoire,
- Assurer le développement des communes membres et maintenir un haut niveau de qualité de vie sur le territoire, pour l'ensemble de ses habitants,
- Mettre en œuvre une « dynamique » intercommunale.

Pour atteindre ces objectifs, la CC du Pays de Mortagne a choisi d'axer le CTR 2020 sur **4 thématiques** :

1- L'habitat et l'accès aux services publics et marchands et aux soins

Exemple : construction d'une maison communale à Saint-Martin-des-Tilleuls.

2- L'attractivité du territoire

Exemple : acquisition et aménagement du café « Chez Janine » à Mallièvre.

3- Les mobilités locales, l'accessibilité et la cohésion sociale

Exemples :

- Construction d'un centre culturel intergénérationnel à Tiffauges,
- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à la Gaubretière.

4- La transition énergétique et écologique

Exemple : rénovation et couverture des vestiaires sportifs de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

PAYS DE MORTAGNE

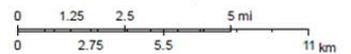


September 26, 2017

Reseau_routier_2017

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Autres liaisons
- - - Lignes ferroviaires TER
- EPCI 2017

1:144,448



Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS

La Communauté de communes du Pays de Mortagne

La Communauté : 12 communes
27 150 habitants (2016)
Président : Gérard Hérault



En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

5

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le **23 juin 2016**, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de **8 enjeux et 37 mesures**. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Mortagne, les communes de La Verrie, Mallièvre et Treize-Vents ont bénéficié du **FRDC** :

- La Verrie : 48 200 € pour réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salle polyvalente,
- Mallièvre : 11 863 € pour l'aménagement d'une bibliothèque,
- Treize-Vents : 34 376 € pour la rénovation et l'aménagement de l'ancien presbytère afin d'y aménager une bibliothèque et un local intergénérationnel.

Les communes de Saint-Aubin-des-Ormeaux et de La Verrie ont bénéficié du **Fonds Ecole** :

- Saint-Aubin-des-Ormeaux : 87 000 € pour la construction d'un restaurant scolaire,
- La Verrie : 40 000 € pour la rénovation de l'école des Bourdinières.